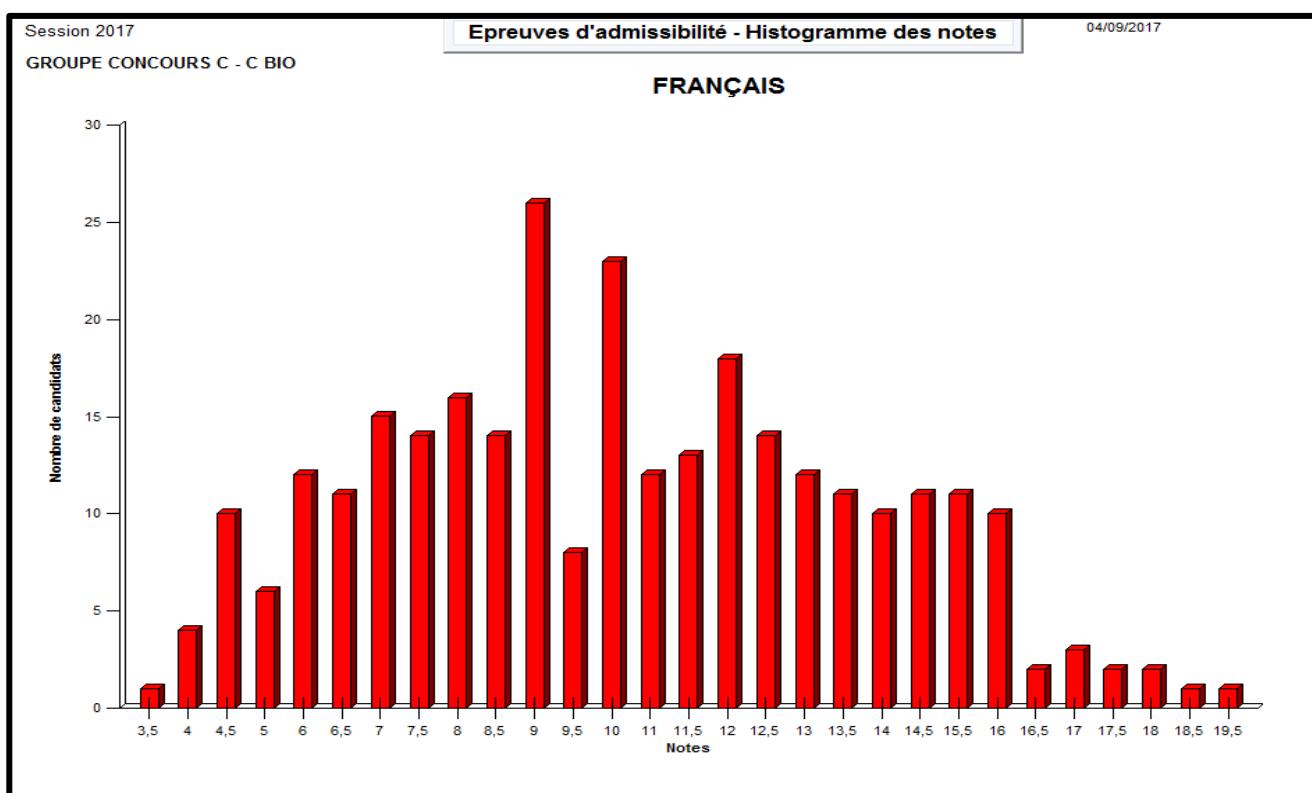


**CONCOURS C – SESSION 2017**  
**RAPPORT DE L'EPREUVE DE FRANÇAIS**

## I. Effectifs et notations de l'épreuve

<b>Spécialités</b>	<b>Moyennes</b>	<b>Ecart types</b>	<b>Notes Min</b>	<b>Notes Max</b>
<b>C BIO (293 candidats)</b>	10,358	3,423	3,5	19,5
<b>C ENV (267 candidats)</b>	10,295	3,404	2,0	18,5



## II. Observations générales sur le sujet

Le texte proposé lors de la session 2017 extrait de *L'Art de la révolte* de Geoffroy de Lagasnerie soulevait une question d'actualité dont on pouvait imaginer qu'elle était assez familière des candidats, comme la correction des copies l'a par ailleurs confirmé. Il ne présentait pas de difficulté de compréhension particulière tant dans les idées formulées que dans la formulation elle-même, simple et peu spécialisée.

Le sujet présentait également l'intérêt d'engager la réflexion sur l'incidence d'Internet et des nouvelles technologies sur nos démocraties, permettant d'articuler en partie les deux thèmes au programme.

**Essai** : Vous direz quelles réflexions vous inspirent ces propos de Geoffroy de Lagasnerie : « [...] nous assistons, dans les démocraties contemporaines, à un processus de fragilisation, voire d'abolition de la protection de l'espace individuel.

### **III. Commentaires sur les copies et attendus du jury**

- Sur le résumé de texte :

La correction des copies montre que dans l'ensemble les candidats prennent au sérieux l'exercice du résumé de texte, qu'ils en connaissent les règles et qu'ils y ont été formés avec efficacité. On retrouve dans la majorité des copies les étapes essentielles du texte, avec des qualités de synthèse louables. Il demeure toutefois quelques copies isolées qui présentent des erreurs de méthode :

- en n'adoptant pas la même énonciation que le texte source, et en substituant à l'exercice du résumé une « présentation » ou une étude de texte sur le mode : « le document présenté est un texte de Geoffroy de Lasganerie abordant le thème des libertés individuelles et du principe d'état de droit. Pour cela l'auteur s'appuie sur les actions de Snowden, Assange et Manning ».
- en ne respectant pas la logique successive des idées et en modifiant radicalement le schéma argumentatif du texte source.

Malgré quelques déformations ou confusions ponctuelles, le texte source a généralement été bien compris. Les idées principales ont été dans l'ensemble bien restituées en dépit de quelques omissions notables : d'une part la mise en brèche actuelle d'une conception libérale de l'État héritée du XIXe siècle, et énoncée dans les paragraphes 4 et 5 ; d'autre part l'appel, lancé par les groupes tels WikiLeaks et les Anonymous auprès des internautes, à un surcroît de maîtrise technologique et non à un refus de la technologie pour faire pièce aux intrusions illégitimes de l'État (paragraphes 8 et 9). Dans un nombre limité de copies, les candidats peinent encore à distinguer l'essentiel de l'accessoire et survalorisent des détails au détriment de l'essentiel. Plus nombreuses sont les copies dans lesquelles les candidats, sous prétexte de synthétiser, survolent le texte ou prennent trop de champ lorsqu'ils reformulent. Or les idées restituées doivent être précises et rigoureusement enchaînées selon l'ordre du texte : certains candidats synthétisent encore globalement au lieu de suivre les étapes du texte source, comme les règles de l'exercice le stipulent pourtant.

Un petit nombre de candidats oublie de se servir de procédés simples de mise en page pour faire ressortir l'essentiel de la structure. Mais le simple découpage en paragraphes qui suivent la progression du texte n'est pas suffisant. Il est impératif que la pensée soit également organisée par des connecteurs logiques, pertinents et cohérents entre eux et avec les idées, qui fassent progresser le texte. Il faut néanmoins se garder d'un emploi mécanique de ces connecteurs qui finissent par alourdir le texte produit et lui ôter de son efficacité, en faisant perdre de vue la cohérence globale du raisonnement.

Les reformulations, trop littérales, donnent lieu dans certaines copies à des jeux de synonymie avec le texte source qui conduisent à des phrases incorrectes. Le jury est conscient de la difficulté pour les candidats de maîtriser cette tension entre la fidélité à un texte bien compris et le choix d'une expression originale, claire et concise. Les résumés les plus convaincants sont précisément ceux qui font oublier l'exercice en maintenant toutefois la contrainte perceptible.

Pour cette session, le travail sur le résumé reste dans l'ensemble sérieux, approfondi et maîtrisé sur le plan technique. Il est alors compréhensible que certains étudiants voient leur note baisser de manière significative dès lors qu'une règle élémentaire formelle n'est pas respectée ou qu'un contresens de taille apparaît en plein cœur du résumé. Comme les années précédentes, le dépassement du nombre de mots imposé, à plus forte raison lorsqu'il a été dissimulé, a été immanquablement sanctionné, la capacité à reformuler avec concision un texte source étant la capacité majeure et centrale attendue pour cette première partie de l'épreuve.

En revanche, le jury a valorisé les copies dans lesquelles se manifeste dans chaque proposition du résumé proposé, et du début jusqu'à la fin, un souci d'appropriation synthétique du texte source. On insistera une nouvelle fois sur le caractère « sportif » de cette épreuve, qui exige jusqu'au bout une précision sans faille. À ce propos, le jury regrette l'essoufflement de résumés, fidèles au texte source et bien articulés qui, au moment d'aborder la partie sur les secrets d'État, tombent dans une paraphrase hâtive.

### **Sur l'essai :**

L'essai demande de prendre un certain recul par rapport à une citation extraite du texte, tout en respectant le contexte de départ. En comparaison avec le résumé, les candidats réagissent, de fait, très différemment face à cet énoncé. La consigne volontairement souple « quelles réflexions vous inspirent ... ? » ne dispense pas d'une rigueur d'approche pour avoir des chances de bâtir un essai riche, contrasté et personnel.

Or la citation fait rarement l'objet d'une analyse initiale ou bien celle-ci est très « mécanique », la définition des termes clés et leur confrontation étant rarement interrogées par la suite. Ce défaut d'explication et de problématisation conduit alors à un développement plus descriptif qu'argumentatif. Trop calquée sur le texte de départ ou trop timide, la problématisation ne permet donc pas de dynamiser le raisonnement.

Si le hors sujet est nettement moins représenté que d'habitude dans les copies cette année, quelques candidats ne peuvent cependant pas résister à de petites digressions, induites par une analyse insuffisante des termes du sujet, notamment la notion d'*espace individuel*, et plaquent des développements monolithiques sur la mondialisation, la laïcité, la religion et la montée de l'extrémisme, etc. Un autre écueil constaté cette année est la réduction du développement à la reprise systématique des idées de l'auteur dans l'ordre même où il les a évoquées, sans l'introduction de prolongements ou de nuances, la reprise textuelle se substituant alors à l'élaboration d'une argumentation personnelle.

Le jury insiste auprès des futurs candidats sur la nécessité de bâtir un plan pour éviter les « délayages » et le glissement d'une idée à une autre en fonction d'un point commun souvent factuel. Car dans l'ensemble, c'est la présence d'un raisonnement logique, progressif et solidement argumenté qui fait le plus défaut aux copies : en effet, la moitié environ des candidats propose des remarques juxtaposées, parfois émiettées, et plus descriptives que mises au service d'un projet de démonstration jalonnée par des articulations explicites. Selon l'angle d'attaque choisi, le plan peut être entièrement ou partiellement analytique ou dialectique. Si des efforts sont constatés formellement dans la conduite de l'introduction, cette phase liminaire doit être toutefois améliorée pour rendre compte, avec plus d'efficience et dans une longueur raisonnable, des enjeux du sujet et de la manière dont le candidat compte les questionner. L'introduction qui suit, tirée d'une copie, correspond globalement dans sa démarche aux attentes du jury :

« Dans sa dystopie 1984 George Orwell décrit une société totalitaire dans laquelle la surveillance généralisée de la population ne laisse aucune place aux libertés individuelles. C'est, poussé à l'extrême, ce que redoute Geoffroy de Lagasnerie dans L'Art de la révolte lorsqu'il écrit « [...] nous assistons, dans les démocraties contemporaines, à un processus de fragilisation, voire d'abolition, de la protection de l'espace individuel ».

« Nous assistons » traduit notre passivité devant le processus de démantèlement de la notion de vie privée, héritage du libéralisme politique du XIXe siècle. Dans nos démocraties modernes aux valeurs libérales où la sphère privée prend parfois le dessus sur la sphère publique, la protection des libertés individuelles devrait être une priorité, mais elle ne l'est plus.

Dans quelle mesure est-il légitime pour un État de pénétrer dans la vie privée des citoyens ? L'État n'agit-il pas pour le bien commun, à l'inverse d'autres institutions ? »

Les développements qui se contentent d'aligner les exemples technologiques illustrant l'écrasante surveillance des États ne font que varier les exemples donnés par Lagasnerie et ne peuvent répondre à l'exigence d'argumentation si, à aucun moment, le propos n'est éclairé par une réflexion sur la démocratie et la liberté.

Cette année, les copies étaient richement illustrées d'exemples, mais avec des réussites contrastées :

- les bonnes et très bonnes copies présentent des exemples originaux, variés, documentés, adaptés à l'idée émise et très pertinents par rapport au sujet ;
- les copies moyennes et faibles compilent des exemples passe-partout et rebattus qui ne sont pas rattachés efficacement à des idées précises ;
- certains exemples et références sont indiqués de façon très approximative : le « *Deep web* » pour le Dark web ; le « *GAPA* » pour le GAFA (Google Apple Facebook Amazon) par exemple.

Les connaissances et exemples issus du travail de l'année (lectures faites et analysées en cours) donnent parfois lieu à d'étranges restitutions, par exemple « *le mot démocratie vient du latin* » ; on attribue à tel auteur des propos tenus par un autre, ou qu'il n'a pas tenus, ou en tout cas pas en ces termes. Les candidats ne tirent pas toujours parti des exemples qu'ils évoquent, alors que c'est pourtant le but de l'exercice. Chez certains, les exemples semblent donc n'être là qu'à titre décoratif, et non à titre illustratif ou argumentatif, comme cela devrait être le cas.

Dans les copies les plus informées, les références ne servent pas seulement à nourrir l'histoire des idées politiques mais aussi l'histoire des sciences. Pour rappeler à quel point faire machine arrière semble impossible en matière de technologie et serait en soi une erreur, une copie convoque à juste titre Ernst Cassirer. Une autre copie parvient à conduire de manière aussi pertinente son raisonnement à l'aide de références plus populaires mais dont on retient aujourd'hui les enseignements.

Même si les apports culturels sur la démocratie n'étaient pas toujours précisément rattachés au propos, le jury a valorisé l'intuition des candidats que la citation proposée regardait plus loin que le simple constat alarmant et demandait l'actionnement de certains leviers démocratiques.

L'aménagement du concept de « servitude volontaire » ressort de manière très pertinente dans plusieurs copies, et permet d'insister sur notre consentement passif au tout numérique.

Une copie encore plus singulière convoque avec beaucoup de finesse Machiavel ; celui-ci serait probablement intéressé aujourd'hui par cette ruse des États qui, au nom du bien commun, protègent des données relevant d'activités illicites dont ils sont les premiers coupables : « toutes les ruses sont permises pour assurer le maintien de l'État ».

Malgré les lacunes et les maladresses constatées par le jury dans la mise en œuvre de l'essai, les candidats semblent avoir apprécié le thème et les orientations du sujet et ont pu s'appuyer sur leur connaissance de l'actualité et sur le travail conduit pendant l'année sur les deux thèmes.

### **Sur l'expression :**

L'expression se révèle tout à fait convenable dans l'ensemble, et en amélioration par rapport aux concours précédents. On trouve très peu de copies à l'écriture illisible ou raturées et peu de copies indigentes en termes d'expression écrite. Mais des progrès sont possibles pour limiter des erreurs manifestes de grammaire et les étourderies en orthographe.

Les fautes d'orthographe grammaticale constatées portent :

- sur les fautes d'inattention classiques (accords en genre et nombre, conjugaison, accords dans les phrases avec sujets inversés ou comportant de multiples propositions) ;
- sur la concordance des temps et des modes (très problématique chez certains candidats, heureusement peu nombreux).

Les fautes d'orthographe lexicale portent essentiellement :

- sur le lexique lui-même (racine du mot erronée) ;
- sur des fautes d'homonymie ;
- sur des termes très usuels ((adverbes et connecteurs) ex : notamment / d'avantage desquels il faut travailler la mémorisation.

Le jury déplore l'emploi inconsidéré de mots soutenus ou techniques dont le sens est ignoré du candidat, la déformation d'expressions françaises soutenues (apparemment non maîtrisées) mais il note les efforts des candidats pour réinvestir l'emploi du vocabulaire spécialisé des thèmes au programme.

Cette année, le problème d'expression majeur réside dans les fautes de syntaxe (notamment la maîtrise de l'interrogation indirecte), assez nombreuses dans certaines copies, en particulier dans le résumé où l'exercice de la reformulation tend à les favoriser. Elles conduisent parfois à de vrais problèmes d'intelligibilité du texte produit. Certaines copies, bien que syntaxiquement correctes, manquent de clarté tant dans le résumé que dans l'essai car alourdies par des tournures alambiquées qui finissent pas rendre le propos sibyllin.

Mais, on le redit, la maîtrise des codes est en nette amélioration et le jury a pu apprécier la fluidité de la rédaction dans un assez grand nombre de copies.

#### **IV. Analyse du sujet**

Quels que soit la forme et le cheminement adoptés par le candidat, le jury attendait que le constat énoncé par Geoffroy de Lagasnerie fût analysé tant dans les termes (en quoi y a-t-il « processus de fragilisation » ? / en quoi y a-t-il gradation probable, de la « fragilisation » à « l'abolition » « de la protection de l'espace individuel »/ que recouvre la notion d'« espace individuel » ? etc.) que dans ses enjeux : pourquoi cette dégradation de « la protection de l'espace individuel » touche-t-elle les « démocraties contemporaines », ce qui implique de préciser le contexte de lutte contre le terrorisme en même temps que les possibilités exponentielles proposées par Internet et les nouvelles technologies ; en quoi le principe de protection de l'espace individuel est-il constitutif de la démocratie et en quoi peut-il être préjudiciable à la démocratie qu'il soit remis en question ?... S'il était *a priori* difficile d'invalider ce constat, les réflexions qu'il pouvait susciter étaient en revanche multiples et le jury s'est montré ouvert à de nombreuses propositions de cheminement pour peu qu'elles soient correctement justifiées et illustrées et témoignent d'une pensée à l'œuvre rigoureusement inspirée de et par la citation.

Parmi les problématiques possibles relevées dans les copies, on pouvait par exemple se demander : en quoi « cette fragilisation de la protection de l'espace individuel par l'État, à laquelle nous, citoyens, assistons impuissants, pourrait dériver sur une fragilisation globale de la démocratie » ou bien dans quelle mesure ou à quelles conditions « Internet et les nouvelles technologies bénéficient ou non à la démocratie aujourd'hui » ou bien « en quoi et pourquoi les États font une telle intrusion dans la vie privée des citoyens mais surtout si cette emprise du pouvoir des États est irréversible ». Le jury a valorisé les copies dans lesquelles les candidats ont débattu de la difficulté pour les démocraties contemporaines de « concilier le souci de la protection de l'espace individuel et l'aspiration à la sécurité face au terrorisme » et ont pointé les tensions entre trois réalités qui s'entrechoquent en s'interrogeant sur les moyens pour les démocraties de les affronter : la menace d'une surveillance électronique généralisée, la nécessaire protection de la sphère privée et le besoin de sécurité face au terrorisme et à la cybercriminalité conduisant en France à la modification de la loi sur l'état d'urgence de 1955.

Le recours au texte de G.de Lagasnerie permettait de montrer, à travers la condamnation effectuée par des lanceurs d'alerte comme Snowden, comment s'opérait ce processus de fragilisation de l'espace individuel : progressivement et souvent à l'insu des citoyens qui n'en mesurent pas nécessairement les dangers, l'État étend sa surveillance à tous les individus, s'arrogant le droit de pénétrer l'intimité et la sphère privée des personnes sous couvert de lutter contre le terrorisme (cf.le *Patriot Act* aux États-Unis, voté en 2001 en réaction aux attaques du 11 septembre ou la *Loi Renseignement* votée en France le 25 juin 2015). Comme l'écrit Ignacio Ramonet dans *L'Empire de la surveillance*, le problème, ce n'est pas la surveillance d'individus dangereux, c'est « la surveillance de masse clandestine » qui porte atteinte à nos libertés les plus fondamentales et « contre laquelle il n'y a aucun refuge » (cf. la note dans le texte de G.de Lagasnerie à propos de l'ouvrage de Glenn Greenwald *Nulle part où se cacher*). Au départ ciblé sur des individus ou sur un domaine particulier, le fichage a de plus en plus tendance à s'intensifier, l'exemple le plus souvent cité dans les médias (et dans les copies) étant celui du Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (le FNAEG) qui, au début, couvrait seulement les crimes sexuels, puis qui s'est étendu à tous les crimes, et aujourd'hui à tout un ensemble de délits (de 4 369 personnes fichées au FNAEG en 2002 à 2 547 499 en 2013 selon les chiffres de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice). La plupart des candidats se sont appuyés sur de nombreux exemples qu'ils ont à juste titre élargis à la sphère commerciale et marchande pour montrer comment croissait le traçage des individus et des consciences, traçage invisible auquel nous nous habituons parce qu'il peut introduire des confort de fonctionnement dont nous ne percevons pas le revers : géolocalisation, réseaux sociaux, « mouchards technologiques » comme les ordinateurs, portables, tablettes, cartes bancaires, titres de transport...La mémoire des cookies à chacune de nos connexions sur un site, les puces d'identification par radiofréquence (RFID) qui pistent notre profil de consommateur et nos diverses « cartes de fidélité » mettent à nu nos préférences et nos aspirations individuelles. Nombreux opposants à cette dictature invisible dénoncent en outre l'entremûlement des collectes massives de données à des fins commerciales et à des fins sécuritaires.

Certains candidats ont questionné avec raison la part et la responsabilité du citoyen dans ce « processus » de servitude volontaire : par aveuglement, inconscience ou indifférence, les individus malgré des mises en garde répétées par les associations de défense des droits de l'homme participent bon gré mal gré à cette aliénation de leur espace individuel et alimentent cette société de surveillance. Par ailleurs dans un contexte de crise économique et d'insécurité, les citoyens veulent des hommes politiques forts et des décisions « fortes » qui rassurent et frappent les esprits, comme ils consentent par ailleurs à la légitimité du secret d'État battue en brèche par Julian Assange.

Moins nombreux ont été les candidats ayant démontré avec précision, alors qu'ils l'avaient annoncé dans leur introduction, en quoi cette érosion de l'espace privé menaçait la démocratie et remettait en cause « l'une des grandeurs du libéralisme » (G. de Lagasnerie). La frontière espace privé/espace public, historiquement ancrée dans les États de droit et les démocraties naissantes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, permet de garantir le droit au respect de la vie privée. On pouvait se référer à Benjamin Constant qui montre bien comment, contre la « liberté des Anciens » qui pensent que l'homme n'est libre que par sa participation active au pouvoir collectif, la « liberté des Modernes » se conçoit comme la préservation des droits de l'individu et de sa sphère privée, distincte de la vie collective de la communauté, face à l'ingérence de la puissance publique. Seule l'existence d'une vie privée détermine la liberté de pensée et donc le pluralisme démocratique. On pouvait rappeler l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies qui garantit la protection de la vie privée ou la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) : « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ». Pour lutter contre les dangers que le développement de l'informatique peut faire peser sur les libertés et le respect de la vie privée, a été créée par la loi du 6 janvier 1978 la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). De nombreux candidats ont à juste titre invoqué les précédents inquiétants dans les

régimes totalitaires et les dérapages avérés des démocraties elles-mêmes : les régimes totalitaires, soucieux de soumettre l'individu à la réalisation d'une unité fantasmée fondée sur la race, l'histoire ou l'idéologie fonctionnent sur la négation de l'existence et de la légitimité de la sphère privée (cf. le film *La Vie des Autres* de Florian Henckel von Donnersmarck). La plupart des candidats ont mentionné *1984* d'Orwell pour justifier ou illustrer leurs propos. On peut ajouter que les méfaits des gouvernements ne peuvent être révélés que si les journalistes et les militants peuvent enquêter et agir sans être surveillés, intimidés ou soumis à des pressions. Renoncer à notre vie privée revient à abandonner nos libertés dont dépendent les démocraties. La question de la distinction espace privé/espace public a parfois été abordée à travers le prisme de la laïcité mais elle a donné lieu à des développements plaqués et inappropriés sur la question du multiculturalisme.

On pouvait s'interroger sur le caractère inéluctable ou pas d'un tel processus, en se centrant davantage sur les incidences des nouvelles technologies sur les sociétés démocratiques : selon les mots du Conseil national du numérique, on assiste à un changement de modèle radical qui « *place l'algorithme au cœur de notre mode de gouvernance* ». Vince Cerf, l'un des inventeurs du web estime qu' « à l'heure des technologies numériques modernes, la vie privée est une anomalie » (cf. article de *Marianne*, 10 avril 2015). Dans *La vie algorithmique, critique de la raison numérique* d'Eric Sadin, ouvrage cité par les candidats ou dans *A quoi rêvent les algorithmes ?* de Dominique Cardon, on mesure combien les algorithmes prédictifs nous enferment dans des « îlots comportementaux » où nous ne sommes plus confrontés à des « dissonances », ferment pourtant nécessaire de tout dialogue et pluralisme démocratique.

Cette fragilisation de l'espace personnel par « la raison numérique » se trouve amplifiée par les citoyens eux-mêmes : les réseaux sociaux célèbrent la fin de la vie privée en la mettant en scène sur Internet. On accepte la restriction de nos libertés comme en témoigne l'exhibitionnisme des sociétés contemporaines (cf. les journaux intimes sur le web ou les émissions télévisées de confidences intimes). Cette abolition de l'intime relève de la condition paradoxale de l'homme hyperconnecté : victime consentante. Si on élargit ponctuellement le propos, comme certains candidats l'ont fait, il n'y a plus de séparation entre vie professionnelle et vie personnelle : le téléphone portable et Internet nous somment de répondre et nous nous sentons coupables si nous n'y répondons pas. Cet outil, militaire à l'origine, implique « une hyper responsabilisation » qui efface les frontières entre public et privé, entre travail et repos (cf. Maurizio Ferraris *Mobilisation totale. L'appel du portable* : « les mobilisés acceptent ainsi une diminution objective de liberté, qui n'est compensée par aucun avantage économique, et qui même le plus souvent, se transforme en un travail gratuit. »). De plus la mutation d'Internet qui n'est plus un « espace décentralisé de liberté qui permettait d'échapper à la dépendance des grands médias dominants » mais qui s'est « recentralisé autour de quelques firmes géantes qui le monopolisent et dont on ne peut quasiment plus se passer » (Ramonet, *L'empire de la surveillance*) n'invite pas à l'optimisme.

Mais on pouvait proposer, comme de nombreux candidats l'ont fait, des moyens d'enrayer ce processus d'abolition de l'espace privé et d'une certaine souveraineté de individu en revitalisant la démocratie à des niveaux divers comme le suggère la liste *supra* non exhaustive :

- en luttant pour la protection des données personnelles et le respect de la vie privée (cf. le règlement européen sur la protection des données personnelles qui entrera en application le 21 mai 2018) ;
- en se prémunissant contre les États inquisiteurs avec des techniques de cryptage : « Le cryptage est une responsabilité civique, un devoir civique » (E.Snowden) ; cf. l'arrêt « Schrems » qui devrait contraindre Facebook à suspendre les transferts de données vers ses serveurs américains. Yannick Chatelain dans *Surfez Couvert ! Protéger et Défendre sa Vie Privée numérique* en appelle comme G.de Lagasnerie à « plus de maîtrise technique » chez l'internaute ;
- en sensibilisant et en éduquant aux enjeux démocratiques et à l'importance des libertés individuelles dans une société du numérique ;

- en faisant vivre la démocratie participative, en protégeant le statut de lanceur d'alertes, en se mobilisant en tant que citoyens (associations ; flash-mob grâce aux réseaux sociaux...) pour articuler la protection du droit à la vie privée et celle du droit à la sécurité ;
- en privilégiant un espace public de dialogue et en insistant sur l'importance du débat, de la dissonance et du conflit (cf. Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*) ;
- en nous interrogeant collectivement sur nos modes de vies : dans quelle société désirons-nous vivre ? Concentrés sur nos droits individuels, nous oublions d'interroger la tyrannie quotidienne des modes de vie (cf. *La Tyrannie des modes de vie* de Mark Hunyadi). Dans le prolongement de ce qui précède, Maurizio Ferraris met en avant la nécessité de créer une « raison pratique du Web » pour comprendre ce qui nous aliène : les modes de vie et de consommation imposés par le système mais aussi nos propres désirs paradoxaux de communiquer, d'être reconnu ;
- en luttant contre une ambiance paranoïaque qui transforme l'individu en un criminel potentiel (cf. *1984* d'Orwell ou *Minority report* de Philip K.Dick) et en luttant contre une « société de contrôle » dont G.Greenwald pointe les incidences délétères sur le comportement démocratique dans un autre passage de son ouvrage *Nulle part où se cacher* : « Une société consciente d'être surveillée en permanence devient très vite docile et timorée » ;
- en œuvrant pour un contrôle démocratique accru et une transparence des États : en ce sens la remise en question radicale de l'idée de « secret d'État» par J.Assange donne à réfléchir ;
- en lançant un appel pour les droits de l'homme numérique. « Contre la surveillance de masse, résistance de masse ! » (dernière phrase de *L'Empire de la surveillance* de Ramonet).
- en redéfinissant le « commun »...

On pouvait s'interroger sur le caractère nouveau ou non de « ce processus de fragilisation » comme de rares candidats l'ont fait en questionnant la récurrence du dilemme entre sécurité et liberté et en tentant de le dénouer. Certes l'alliance de l'État et de l'appareil militaire de sécurité avec les industries du web fait que l'on peut s'interroger sur le bien-fondé de la « démocratie numérique » (cf. François de Bernard dans *l'Homme post-numérique* : « c'est le gouvernement par les chiffres, le chiffrage et pour les chiffres, afin que, par un simple clic de souris, la République puisse être gouvernée avec le moins d'obstacles susceptibles d'entraver le déploiement du projet de ses dirigeants »). Mais ce questionnement n'est pas nouveau si l'on considère que les États sont toujours tentés par le contrôle (cf. le principe du panoptique dans *Surveiller et punir* de M.Foucault cité par quelques candidats). On est seulement passé de « *la contention physique* » à « *la contention numérique* » (Ramonet). Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique* a montré comment les citoyens des sociétés démocratiques sont prêts à sacrifier la liberté sur l'autel de la sécurité. Or ce n'est probablement pas par une atteinte aux libertés que la sécurité du citoyen, liberté également essentielle, sera assurée. Ce que l'on pouvait démontrer (entre autres) en pointant le caractère contre-productif de l'obsession sécuritaire (« trop d'écoutes empêche de repérer la bonne information ») qui fragilise l'État de droit, véritable cible des terroristes. En ce sens tout recul de l'État de droit fait le jeu des terroristes.

Le jury a apprécié les copies dans lesquelles les candidats prenaient véritablement position sans occulter la complexité de certaines propositions ou orientations.

On reprendra pour conclure les remarques déjà formulées dans le rapport 2016 : « l'essai doit faire la preuve d'un cheminement qui travaille avec le sujet proposé en en questionnant le sens, les enjeux et les présupposés, qui en mesure les limites voire les apories et qui opère des renversements ou des déplacements, aussi modestes soient-ils. Il n'est pas le collage, même si celui-ci est parfois habile, de pans de cours plaqués et articulés dans une perspective déjà étudiée ».